

PROCÈS-VERBAL

**Assemblée Générale Extraordinaire II (modification non statutaire)
de Softimat s.a. tenue le 22 décembre 2016 à 15h30
au siège social de la société, 435 Chaussée de Louvain à 1380 Lasne**

BUREAU

La séance est ouverte à quinze heures trente (15h30) sous la présidence de Monsieur Bernard Lescot qui désigne comme secrétaire Monsieur Nicolas Logé.

Le Président désigne comme scrutateurs Monsieur

Madame Caroline Koveschot

Monsieur

Olivier Waterkeyn

Le Président constate que la liste de présence est signée par les actionnaires ou leurs mandataires. Cette liste est arrêtée et signée par les membres du bureau. La liste de présence ainsi que les procurations sont annexées au procès-verbal.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE

Sont présents ou représentés, les actionnaires suivants, possédant le nombre d'actions ci-après indiqué :

- | | |
|-------------------|-------------------|
| 1. Bernard Lescot | 1.191.600 actions |
| 2. Nicolas Logé | 200.000 actions |

soit ensemble **1.391.600** actions représentant **22,51%** du capital.

La convocation et les publications légales de convocation sont déposées sur le bureau du Président.

EXPOSÉ DU PRÉSIDENT

- I. Monsieur le Président confirme que la présente assemblée a pour ordre du jour :
1. Proposition de fixer la rémunération du mandat d'administrateur à un montant de 4.000 EUR par administrateur et par an (au lieu de 8.000 EUR actuellement), et ce, à compter de l'exercice 2016.

- II. La convocation contenant l'ordre du jour a été faite par annonce et publiée dans :

- Le Moniteur Belge du 22 novembre 2016 ;
- L'Echo du 22 novembre 2016.

Le Président dépose les numéros justificatifs sur le bureau.

Les actionnaires en nom ont reçu leur convocation par courrier.

Le Président constate que l'assemblée a été valablement convoquée.

- III. Le Président rappelle que chaque action donne droit à une voix.

- IV. Pour être admises, les propositions à l'ordre du jour doivent réunir la majorité simple des voix pour lesquelles il est pris part au vote.

Le Président constate, et l'assemblée reconnaît que toutes les formalités ont été remplies, que l'assemblée se trouve régulièrement constituée et qu'elle est apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

RÉSOLUTIONS

Après délibération, la présente assemblée,

DÉCIDE de fixer la rémunération du mandat d'administrateur à un montant de 4.000 EUR par administrateur et par an à compter de l'exercice 2016.

VOTE :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

1.391.600

Proportion du capital représenté par ces votes :

22,51%

Nombre total de votes valablement exprimés :

1.391.600

Nombre de votes exprimés :

Pour la décision

1.391.600

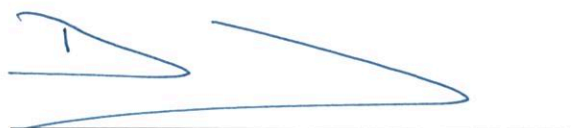
Contre la décision

/

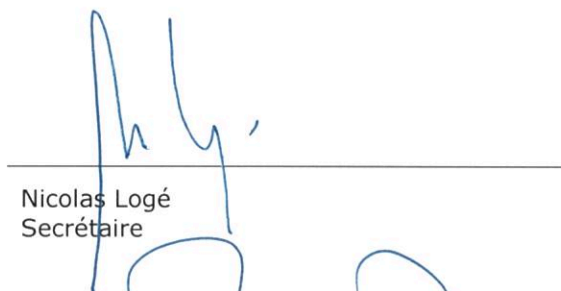
Abstentions

/

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 45.



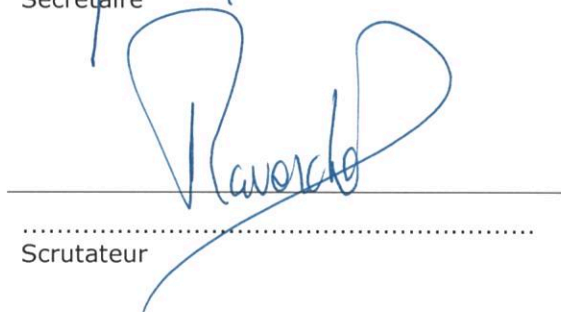
Bernard Lescot
Président



Nicolas Logé
Secrétaire



Scrutateur



Scrutateur

Annexes : Liste de présence
Copie des procurations



LISTE DE PRÉSENCE

Sont présents ou représentés les actionnaires suivants, possédant le nombre d'actions ci-après indiqué:

<u>Nom</u>	<u>Adresse</u>	<u>Actions</u>	<u>Signature</u>
1. Bernard Lescot	Avenue Lequime 35 B - 1640 Rhode-Saint-Genèse	1.191.600
2. Nicolas Logé	Chemin du Margot 15 B - 1380 Lasne	200.000
	TOTAL	1.391.600	